

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

INCLUSION ET APPROCHE COMMUNAUTAIRE			
Ancien Code	PAEG2B68ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAER2680		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	46 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (brassete@helha.be) Julien PETYT (petytj@helha.be) Manon HAULOTTE (haulottem@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les compétences nécessaires pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion dans différents environnements. Il s'appuie sur le modèle du MDH-PPH pour analyser les facteurs qui facilitent ou freinent la participation sociale. À travers un projet concret, les étudiants apprendront à concevoir et évaluer des actions inclusives adaptées à divers contextes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
 - 4.6 Initier et développer des projets de recherche appliquée

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants
- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation

Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
- 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- d'analyser et mettre en pratique des projets autour de la diversité et de l'inclusion;
- d'analyser et mettre en pratique des projets autour de l'approche communautaire;
- Comprendre et mettre en pratique la gestion de cycle de projet;
- Prendre du recul, remettre en question sa pratique professionnelle et s'ajuster.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B68ERGA Inclusion et approche communautaire

46 h / 5 C

Contenu

En groupe il vont devoir, en partenariat avec des associations:

- établir un diagnostic de l'association concernant l'inclusion;
- définir des priorités
- établir un rétroplanning
- mettre en place le projet
- Evaluer celui-ci

au fur et à mesure des séances des éléments théoriques et des outils méthodologiques de gestion de cycle de projet ou de collaboration en équipe seront enseignés aux étudiants. Ceux-ci serviront de supports au projet des groupes.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants sont mis en projet dès le début du dispositif.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement par groupe

mise à disposition des outils de travail

Suivi en présentiel lors des cours et également sur la plateforme teams

Sources et références

- Castelein P., 2012. « La participation sociale : un enjeu interdisciplinaire pour nos institutions ». In : Expérience en ergothérapie. 25e série. Montpellier : Sauramps Medical

- Centre de réadaptation InterVal. (2011). Le Plan d'intervention individualisé (PII) – Guide d'élaboration et de révision. Québec, Canada : CSSS de la Montagne. - Couturier, Y. et al. (2020). La CIF comme outil de transformation des pratiques professionnelles en santé. Revue Développement humain, handicap et changement social, 28(1)

- Fougeyrollas, P. (2022). Ce que nous dit Patrick Fougeyrollas de l'autodétermination. La Nouvelle Revue – Éducation et société inclusives, 94(2), 11-23.

- Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H., Côté, J., Saint-Michel, G., Robin, J.-P., Barral, C., Castelein, P., & Korpès,

J.-L. (2018). Classification internationale : Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH) (2e éd.). Québec, Canada : Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH).

- Fougereyrollas, P. et al. (2015). Handicap, environnement, participation sociale et droits humains : du concept d'accès à sa mesure. Développement humain, handicap et changement social, Hors-série, 5-28.

- Langlet, M. (2023). Quelle « participation citoyenne » à l'heure des libertés associatives contraintes ? In Connexions, 2023/1, n°118.

- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (s.d.). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). <http://www.who.int/classifications/icf/en/#>

- Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH). (2021). Guide d'utilisation de la Mesure de la Qualité de l'Environnement (MQE 2.0) (Version mise à jour). Québec, Canada : RIPPH

- Stiker, H.-J. (2021). Comprendre la condition handicapée : Réalité et dépassement. Toulouse : Érès.

- Viriot Durandal, J.-P., Scheider, M., Oubda, T. S., & Moulaert, T. (2017). Définitions et enjeux de la participation sociale. Les Essentiels Amis des aînés, 1, 22-25.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur connected

Equipe teams

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation continue du projet (40% pour les étapes requises au Q1 et 60% pour les étapes requises au Q2). Seul le projet final est évalué sur base de la présence aux différents TP et d'une grille d'évaluation disponible sur connected.

L'utilisation de l'IA est autorisée et accompagnée pour cette UE selon certaines conditions qui seront développées sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	40%	Prj	60%	Prj	100%
Période d'évaluation	Eve				Prj	

Prj = Projet(s), Eve = Évaluation écrite

Dispositions complémentaires

Si vous êtes dans l'incapacité de suivre le cours ou une partie du cours pour des raisons liées à un stage prévu à l'étranger, il est indispensable de vous présenter auprès de Mme Brasset, dès le 1er cours pour convenir avec lui d'éventuelles adaptations des modalités d'évaluation si nécessaire. Celles-ci seront alors validées par l'enseignant et l'étudiant via sa signature.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).